

La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 37 – Juin 2000
ISSN 1168.7908 - Le numéro 15 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT -
CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 2ème trim. 2000

Publique

L'action de l'ASCOT est orientée en direction du public, pour le public. C'est aussi une action publique. Cependant il n'y aura pas de fête des Côtes cette année au début de juillet. Nous avons décidé de regrouper nos forces compte tenu des problèmes de logistique et de coût. Mais rassurez-vous, ce sera la fête lors des Journées Européennes du Patrimoine, les 16 et 17 septembre 2000, sur les Côtes. L'ASCOT figure sur le programme officiel, et des animations et visites se tiendront sur le site naturel et archéologique pendant les deux jours.

Un premier jugement a déjà condamné l'individu qui s'était approprié une partie du plateau de Chanturgue. L'ASCOT s'occupe actuellement de faire rouvrir les accès, pour permettre le retour du public sur Chanturgue.

Un petit nettoyage des lieux est prévu pour le solstice ! Nous anticipons un peu sur l'ouverture des chemins, mais de toute façon les tas d'ordures ne font pas beau dans le décor !

Vous trouverez en dernières pages notre nouveau dépliant. Cette feuille est à détacher et à plier en trois. Ce dépliant sera diffusé largement. Vous pouvez le distribuer autour de vous et venir en chercher au local de l'ASCOT. Vous pouvez aussi le reproduire si vous en avez la possibilité.... ♣



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

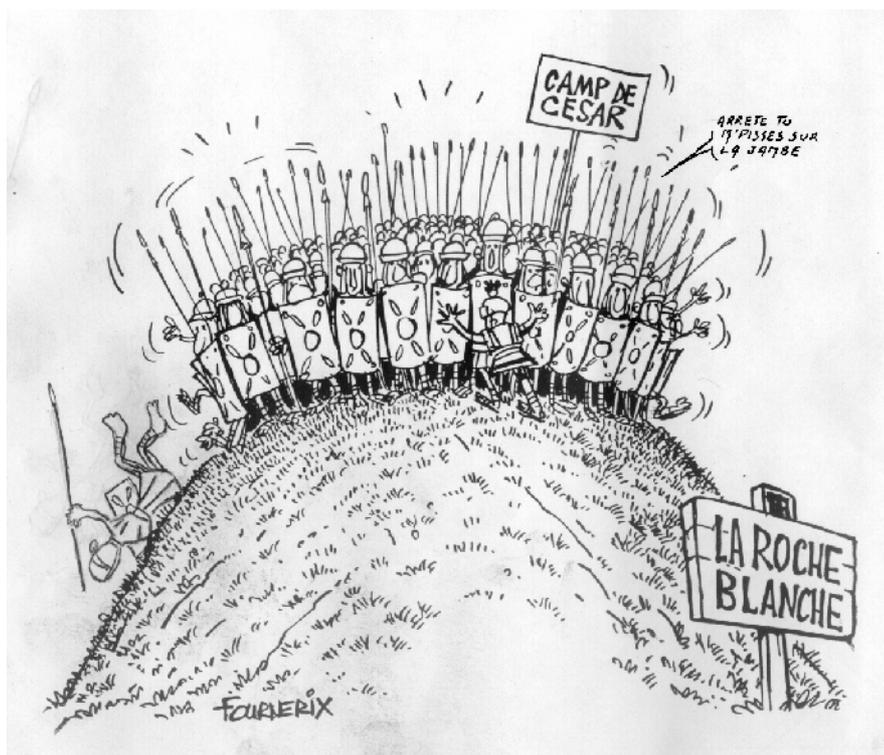
81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site Internet :
www.multimania.com/ascot

Route 206
Port payé - Clermont

Espace Vital !

Rappelons qu'à Merdogne, le (tout) petit camp romain a été situé sur la Roche Blanche, soit 3,5 ha pour 8.000 à 10.000 hommes...



Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Charles-Henri FOURNERIE

Tirage : 1200 ex.

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Éditorial | 1 |
| Brèves | 2 |
| Abonnement | 2 |
| La ZAD des Côtes | 3 |
| Pourquoi Gergovie ne peut être à Merdogne | 3 |
| Site de substitution « L'Arlésienne » ! | 4 |
| Un jugement attendu | 4 |
| Merdogne n'était pas occupé au moment de la conquête | 5 |
| Dépliant | 7 |

Nettoyage du solstice :

**Rendez-vous à 9 h 30 le
Dimanche 25 juin 2000
devant l'ancien hôpital Sabourin (parking)**

Pour une matinée de nettoyage du chemin menant au camp romain de Chanturgue, matinée suivie pour ceux qui le souhaitent d'un repas (tiré du sac) en commun, barbecue éventuellement, etc...

Carrière : "Va-t-on autoriser 47 ha supplémentaires de carrières dans une zone que nous nous devons de protéger ?" tel est le cri récent de l'AEPANA (Association pour l'Étude et la Protection de l'Allier et de sa Nappe Alluviale - Tél. 04.73.68.08.83). Sous couvert de "réhabilitation" les communes de Pont-du-Château et des Martres d'Artières en concertation avec les carriers ont prévu de mettre en exploitation 150 ha de carrières dans les nappes alluviales, en totale contradiction avec le Schéma Départemental des Carrières, dûment voté ! La technique mise au point pour les Côtes de Clermont (détruire pour mieux "réhabiliter") sert une fois de plus. Où l'on voit que tout se tient, et que si les écologistes peuvent se diviser, les carriers eux se serrent les coudes (et c'est efficace !)...♣

Tazenat : Bizarre cette unanimité contre le projet de carrière dans les environs du Gour de Tazenat. Giscard estime que cela "met gravement en péril le devenir du Gour" et le Conseil Régional vote à l'unanimité une motion demandant la protection immédiate de 210 ha. Quelle sollicitude, l'exploitant (privé) du Gour a beaucoup d'amis... Rappelons que la superficie totale des Côtes de Clermont-Chanturgue n'est que de 160 ha, qu'elle n'est pas protégée et en cours de destruction par une carrière, que c'est un site majeur, archéologique et naturel de l'agglomération clermontoise, que le Conseil régional n'a jamais voté de motion visant à sa protection, etc., etc.... ♣

Adhérez à l'ASCOT, et abonnez-vous à "La Chronique de l'Oppidum".

Pensez à renouveler votre cotisation et votre abonnement. Votre soutien nous est nécessaire...
Permanence au local tous les jours, sauf vacances scolaires, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Bulletin d'abonnement à "La Chronique de l'Oppidum" - Bulletin d'adhésion à l'ASCOT"
Tél. 04.73.31.27.75 - Fax . 04.73.36.99.07

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom/Prénom :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ASCOT et recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint règlement de 100 F. Une carte d'adhérent me sera remise lors de l'Assemblée générale de printemps.

1ère adhésion Membre bienfaiteur (150 F ou plus)

Renouvellement Abonnement seul : 50 F

LA ZAD DES CÔTES

Sur ce projet qui reste sensible pour certains, l'ASCOT tient à apporter quelques précisions, tout en rappelant sa position.

Au préalable, il est souhaitable de replacer le périmètre de la ZAD dans son contexte antérieur (ancien POS) puisque cette zone était classée NDa, c'est-à-dire "*de protection absolue en raison de l'intérêt des paysages*".

L'ASCOT a défini sur les Côtes les zones à protéger qui s'ajoutent au petit camp Romain de Chanturgue. Ces zones sont totalement extérieures aux parcelles cultivées et nous avons toujours été favorables à ce que les propriétaires (les vrais) continuent à profiter des parcelles qu'ils cultivent ou non.

Pour le reste, et d'une façon générale, l'ASCOT est favorable à ce projet collectif qui, au-delà d'une mise en valeur archéologique, peut être un complément au parc de Montjuzet et un respect définitif de la côte 480 (limite constructible).

Il est évident qu'un tel projet ne peut contenter tout le monde, le prix de vente fixé par les Domaines étant sensiblement identique à celui négocié par la Société des Basaltes du Centre (la carrière) pour un profit personnel, au contraire de la ZAD qui présente un intérêt collectif.

N'oublions pas les propriétaires d'une friche qui, par ce biais, peuvent retirer quelque argent d'une parcelle qu'ils n'auraient jamais pu vendre. Enfin, pour les personnes indifférentes au débat, leur intérêt demeure que les deniers du contribuable soient gérés au mieux.

Nous nous félicitons qu'un site de cette envergure soit enfin considéré par la municipalité pour ce qu'il est réellement, à savoir un enjeu majeur pour toute l'agglomération clermontoise, et il n'y en a pas tant que cela... ♣

POURQUOI GERGOVIE NE PEUT ÊTRE À MERDOGNE ?

Nous poursuivons notre rubrique habituelle. Aujourd'hui la proposition est la suivante :

"Merdogne ne peut être Gergovie car le site ne "colle" pas avec la description des textes."

César mentionne précisément les conditions de son action en Auvergne. C'est un chef de guerre, pour qui la disposition naturelle des lieux a une grande importance dans une bataille.

Il écrit après les faits, alors qu'il est au pouvoir. Il a des ennemis, et par son récit, il veut attirer l'estime de ses concitoyens. Mais il ne peut pas trop enjoliver ses faits d'armes, car les participants de ses campagnes en Gaule peuvent témoigner. Il n'a par ailleurs aucun intérêt particulier à travestir la réalité de la disposition des lieux.

César décrit un "*iugum*", situé à droite de la montagne, composé de collines rattachées à une même base. A droite de sa position aux côtes de Clermont sont situées les collines de Var, Quayre, Charbonnier et Cébazat. Ce sont bien là les collines d'un « *iugum* ».

A Merdogne on les cherche toujours, et pour les remplacer on y a choisi les montagnes de Risolles et de Jussat, dont le moins que l'on puisse en dire et qu'elles n'ont rien d'un « *iugum* ».

César dit que son camp dans la plaine, la colline du petit camp et l'*oppidum* sont alignés « *e regione* » qui signifie « en ligne droite ». C'est le cas de Montferrand, Chanturgue et les Côtes. A Merdogne avec la Serre d'Orcet et la Roche-Blanche on a un triangle isocèle. !

Toujours pas de courrier reçu pour cette rubrique... 

SITE DE SUBSTITUTION : « L'ARLÉSIENNE » !

En 1997, lorsque la Société des Basaltes du Centre a déposé son dossier pour continuer la destruction des Côtes, le préfet Leblond déclarait sur France 3 en parlant d'un site de substitution « *J'espère bien trouver rapidement une solution* ».

Bien évidemment, cette déclaration toute subjective n'engage que ceux qui croient aux promesses... Alors qu'en est-il ?

Un groupe de travail a défini les sites possibles et a proposé la création de deux plates-formes de stockage, l'une dans la zone industrielle de la Gravière à Riom, l'autre à Cournon, dans le secteur « Barrière de Cournon » en face de l'ancien dépôt ESSO.

A ce jour nous attendons que le subjectif devienne objectif puisque la carrière des Côtes doit renouveler sa demande, les trois premières années expirant le 19/01/2001.

La dernière réunion du groupe de travail pour la recherche d'un site de substitution remonte à plus d'un an, le 29/06/1999 !

De plus, il semblerait que le projet de plate-forme à Cournon soit remis en cause ! Quand on n'avance pas on recule, et pour quelles raisons ?

Une opposition des carriers voyant d'un mauvais œil un approvisionnement possible par des départements extérieurs ? Ou l'approche des élections qui tétanise les frileuses intentions ?

Quoiqu'il en soit nous restons vigilants et mobilisés, notre but restant le même, l'arrêt au plus tôt de la carrière des Côtes qui a déjà beaucoup détruit notre patrimoine collectif.

UN JUGEMENT ATTENDU !

Le 11 mai 2000, le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand a rendu son jugement dans le litige opposant la commune de Clermont-Ferrand et l'État aux occupants de Chanturgue, à savoir M. Jean-Didier Léoty et son épouse Brigitte née Pouchol, et autres.

Rappelons que plusieurs parcelles (une grande partie du plateau de Chanturgue) ont été appréhendées par celui-ci sous prétexte de « notoriété acquisitive » sur la base de témoignages et dûment enregistré par le notaire Maymat.

Une expertise des faits et des titres de propriétés a d'abord eut lieu, qui a montré le bien fondé des arguments de la ville et de l'État. Le tribunal a ensuite entièrement donné raison à l'État et à la ville de Clermont-Ferrand, et a pris les principales décisions suivantes :

- Les actes de Me Maymat sont inopposables à l'État français et à la commune de Clermont-Ferrand
- La propriété de l'État et de la commune de Clermont-Ferrand est réaffirmée sur leurs parcelles
- Les époux Léoty devront sans délai rendre libres tous les accès habituellement utilisés par le public
- Les époux Léoty sont condamnés à payer 8.000 F à la ville de Clermont-Ferrand et sont condamnés aux dépens

Ce jugement est non seulement conforme au droit mais aussi au bon sens et à l'équité. On ne peut s'approprier impunément le bien d'autrui. Les efforts de l'Ascot pour faire rouvrir au public ce site magnifique seront bientôt couronnés de succès...

On pourra consulter sur le site Internet (www.multimania.com/ascot) l'intégralité du jugement.

MERDOGNE N'ÉTAIT PAS OCCUPÉ AU MOMENT DE LA CONQUÊTE CÉSARIENNE CE N'ÉTAIT PAS UN OPPIDUM CELTIQUE

Les nombreuses campagnes de fouilles et sondages archéologique effectuées sur le plateau de Merdogne depuis 1861 (Claude Aucler) (1) jusqu'en 1991 (Jean-Michel Sauger) n'ont pas permis de découvrir la moindre trace de structure laténienne (2). Les recherches les plus importantes eurent lieu dans les années 40 sous la direction d'enseignants de l'université de Strasbourg (Lassus, Hatt) suivis de Michel Labrousse de l'université de Toulouse. En 1943, J.J.Hatt constatait « *Mais un fait semble patent, c'est que l'oppidum de Gergovie, si oppidum il y a, reste à découvrir.* » (3)

Néanmoins, des « solutions » furent envisagées pour sauver Gergovie à Merdogne. Ainsi, la civilisation laténienne, pourtant fortement répandue dans la Limagne n'aurait pas vu le jour sur Merdogne « *Il y aurait eu près d'un siècle durant, voisinage entre deux civilisations distinctes : celle d'Aulnat du site de la Tène, celle des plateaux, plus archaïque et d'origine hallstattienne.* » (!!!) (4). Plus pragmatique, Michel Labrousse proposa le vieillissement de la céramique italique pour pouvoir antedater la céramique gallo-romaine de 30 ou 40 ans. Une éventualité que ne rejettent pas les tenants actuels de Merdogne, comme en témoigne l'article cosigné par le *triumvirat* Vincent Guichard, John Collis, Christine Jouannet « *Le plateau de Gergovie, enfin, semble (sic) aussi présenter une topographie adaptée mais son occupation est réputée (sic) trop tardive.* » en ajoutant aussitôt « *Il est néanmoins certain que ce site a livré des vestiges antérieurs au règne d'Auguste, sans que l'on puisse affirmer de manière définitive qu'ils précèdent le milieu du 1er siècle avant J.C.* » (5).

L'ère augustéenne commençant en 27 avant J.C. quelques années en moins ne changent rien à l'affaire, Gergovie étant au moment de la guerre des Gaules occupée depuis longtemps, comme en témoigne le Grec Strabon qui nous apprend que Vercingétorix en était natif (Strabon Géographie 4,2,3) (6). Il est évident qu'un oppidum, avec ses fortifications et autres ouvrages défensifs (7) ne s'aménage pas et ne devient pas un centre politique important (César B. G. 7,4) du jour au lendemain (8).

Car il faut bien s'entendre sur la signification du mot oppidum (notamment par César et son contemporain Cicéron). Il s'agit d'un lieu possédant un habitat permanent (9), ayant une vie publique (avec des emplacements réservés à cet effet) et servant de refuge pour les habitants de la région (par conséquent fortifié). Par opposition, César nous précise que les Bretons (habitants de la Grande Bretagne actuelle) appellent *oppidum* un simple lieu de refuge boisé et fortifié (César B. G. 5,21). En ce qui concerne la Gaule, César utilise le mot *castellum* pour nommer une forteresse uniquement occupée en cas de guerre (voir Atuatuca chez les Eburons, César B. G. 6,32).

Pour autant, les *oppida* n'étaient pas, en 52 avant J.C., fortement urbanisés. Les recherches archéologiques ont montré des habitats plutôt réduits. Après la conquête romaine, l'urbanisation des *oppida* s'accroît, pour être abandonnés progressivement aux alentours de l'ère chrétienne au profit de cités fondées en plaine par l'administration romaine (10).

Ce schéma convient tout à fait pour le site des Côtes de Clermont. L'occupation de Merdogne, quant à elle, ne commence qu'aux alentours de 30 avant J.C. pour se terminer au début du premier siècle mis à part les temples fréquentés jusqu'au troisième siècle. Les différents vestiges de bâtiments, notamment la villa Aucler, ainsi que le quartier artisanal, sont gallo-romains et n'ont pas été construits sur un niveau de la tène finale (contemporain de la bataille de Gergovie). Quant au fameux rempart sud-est, laissons la parole à Jean Lassus qui en a sondé une partie en 1941 « *Ce mur de pierres sèches, avec ses contreforts, ressemble à une enceinte, mais c'est peut-être seulement le dos d'un édifice... En tout cas, selon toute vraisemblance il est romain et non pas gaulois. Parmi les éclats de lave dont il est construit figurent de beaux fragments de tuiles caractéristiques. Plus bas, à vingt centimètres sous les fondations, cette poterie (...) elle est bien antérieure à Vercingétorix, c'est du hallstattien.* » (11).

Le plateau de Merdogne ne correspond donc pas aux trois impératifs essentiels pour avoir été un *oppidum* en 52 avant J.C. : Pas de fortification, pas d'habitat et par voie de conséquence pas de rôle politique pour cette époque. Sur Merdogne, les diverses prospections, sondages et fouilles archéologiques n'ont pu constater, en dehors du gallo-romain, que de modestes traces d'occupations

au néolithique, à l'âge du bronze, au premier âge du fer et peut-être au début du deuxième. Malgré tous leurs efforts, les tenants de la Gergovie officielle n'ont pas trouvé à ce jour de solution pour combler l'hiatus existant entre le troisième siècle avant J.C. et -30.

Parions cependant que si de nouvelles fouilles étaient entreprises sur le plateau de Merdogne, nous aurions droit à des « surprises du chef » telles les fameuses pointes de flèches trouvées dans les fossés du pseudo camp romain de la Roche-Blanche (fossés déjà fouillés par Stoffel and co et laissés, à l'époque, ouverts pendant trois ans) (12). Autant de « découvertes » isolées qui ne peuvent masquer le manque patent d'éléments archéologiques incontestables devant corroborer le texte de Jules César.

(1) Plusieurs fouilles officielles ont eu lieu auparavant, et cela dès 1756, mais les méthodes de l'époque et l'imprécision des comptes-rendus (quand ils existent) empêchent de les prendre en compte.

(2) La Tène ou second âge du fer (environ 450 à 50 avant J.C.) suit la période de Hallstatt ou premier âge du fer (à partir de 800 avant J.C.).

(3) J.J.Hatt « *Les fouilles de Gergovie* » Gallia 1943.

(4) J.J.Hatt « *Les céramiques protohistoriques et gallo-romaines du Puy De dôme* » bulletin historique et scientifique de l'Auvergne 1943.

(5) Plaquette « *L'âge du fer en Auvergne* » édité par l'Association pour l'âge de fer en Auvergne et le Service régional de l'archéologie 2000.

(6) César appelle Vercingétorix « *adulescens* » (B. G. 7,4) ce qui se dit à Rome pour un homme de moins de 30 ans. Vercingétorix est donc né entre 82 et 70 avant J.C., sans doute plus près de 80 si l'on se base sur son expérience militaire.

(7) Comme l'écrivent les auteurs antiques Gergovie en était abondamment pourvue : « *La citadelle se trouvait sur une forte éminence et de puissants remparts la fortifiaient...* » (Dion Cassius « *Histoire de Rome* » 40,36 - trad. G. Demerson et J.M. Croisille). « *César assiégeait la ville de Gergovie : elle était forte par ses murailles, très forte par la nature.* » (Polyen « *Stratagèmes* » 8,23,10 - trad. G. Demerson et J.M. Croisille). César dans les chapitres 46 à 50 du livre 7 de B. G. à de nombreuses reprises ; par exemple : « *...et ils ne cessèrent leur poursuite qu'à l'approche du rempart et des portes de la ville.* » (César B. G. 7,47 - trad. M. Rat édité. Garnier Flammarion).

(8) Sauf chez Vincent Guichard qui fait passer brusquement les habitants du plateau de Corent sur Merdogne en faisant un petit tour par Gondole. Malheureusement pour lui, la datation du matériel archéologique du plateau de Merdogne prouve qu'en 52 avant J.C. César aurait assiégé un oppidum vide. La démonstration de Vincent Guichard se base en fait sur les découvertes monétaires. Or celles-ci ont une durée de vie qui ne permet pas de les considérer comme des critères de datation très précis (les monnaies trouvées sur Merdogne sont d'ailleurs pour la grande majorité postérieures à la conquête).

(9) Les textes le confirment pour Gergovie : « *...les combats eurent lieu devant Gergovie, cité arverne située sur un mont élevé...* » (Strabon « *Géographie* » 4,2,3 - trad. F. Lasserre édité. Belles lettres). « *...après de nombreuses attaques contre la hauteur même sur laquelle se trouvait l'agglomération...* » (Dion Cassius « *Histoire de Rome* » 40,36 - trad. G. Demerson et J.M. Croisille). « *En effet, la ville était une hauteur puissante...* » « *Du côté droit, il y avait un abrupt avec un étroit passage le long duquel les gergoviens montaient la garde...* » (Polyen « *Stratagèmes* » 8,23,10 - trad. G. Demerson et J.M. Croisille). Pour César voir note (7) plus haut.

(10) Sauf en ce qui concerne les lieux de culte (temples et sources sacrées) qui sont souvent fréquentés jusqu'à la christianisation et souvent récupérés par la nouvelle religion.

(11) J. Lassus « *Souvenir d'un cobaye* » Colmar édité. Alsatia.

(12) La même problématique se retrouve sur le site d'Alise-Ste-Reine où on a trouvé (hors contexte archéologique !) une balle de fronde estampillée T.LABI (que certains identifient à Titus Labienus, premier légat de César) sur le camp C (autre pseudo camp romain) de la montagne de Bussy.